



Plainte pour vol auparavant et accusée de recel mardi.

Par **Niissa**, le **13/10/2011** à **09:24**

Bonjour,
Je suis la maman d'une jeune fille de 14ans. Celle ci a déjà eu une plainte pour vol à l'étalage il y a moins de 6 mois environ.
Mardi dernier elle est accusée de recel, car une de ces amis aurait volé dans un sac (sa a été vu par la caméra du collège) , mais ensuite l'amie de ma fille aurait demandé à ma fille de le mettre dans son sac, sans lui dire au départ que cela provenait d'un vol. Quand ma fille a vu sa directrice chercher son amie elle le lui a dit et celle ci lui a répondu qu'elle venait de volé. Ma fille a paniqué et n'a pas compris ce qu'elle devait faire donc elle a garder l'objet dans son sac.
Arrivé dans le bureau de la directrice, il se trouve que la pochette contenait un téléphone.
Je suis convoquée aujourd'hui avec ma fille au commissariat. Je voudrais savoir ce qu'elle risque ayant déjà une plainte sur le dos.
Si les parents du petit qui a été volé ne porte pas plainte y aura t-il amende ou quoi que ce soit d'autre ? Cdt.